

Délibération n°2020-043

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 2 juillet 2020, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Plan de développement des compétences 2020-2021

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration, de procéder au vote.

(Il s'agit de l'approbation du plan de formation 2020-2021)

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 18
Membres présents et représentés : 19	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 1

Le plan de développement des compétences 2020-2021 (tel que joint en annexe), est approuvé à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 3 juillet 2020

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY